| | |
|---|---|
| *Nombre de délégués élus au Comité syndical : 56* | *Vote(s) pour : 38* |
| *Délégués présents : 34* | *Vote(s) contre :0* |
| *Absents : 22* | *Abstention(s) : 0* |
| | *Pouvoir(s) : 4* |

*Date de convocation : 02 octobre 2026*

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
## Séance du 15 octobre 2026

⁂ ⁂ ⁂

Sous la présidence de Monsieur Philippe GLESER, Président du Syndicat mixte,
Secrétaire de séance : Monsieur Denis BLOUET, Délégué Titulaire du Syndicat mixte

**Délibération n°2026-14-1510 : Communication des décisions prises par le Président du Syndicat mixte du SCoTAM en matière d'urbanisme**

## Exposé des motifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10,

VU les délibérations du Comité syndical du 13 décembre 2024 (mandature 2020-2026) et du 18 mai 2026 (mandature 2026-2032) donnant délégation au Président du Syndicat mixte concernant notamment :

- Les modifications de PLU ou les révisions allégées de PLU, dans le cadre de la notification des projets aux Personnes Publiques Associées (PPA) ;
- Les Cartes communales ;
- Les constructions ou des opérations d'aménagement supérieures à plus de 5 000 m² de surface de plancher ;
- Les projets soumis à évaluation environnementale au titre de l'article L.122-1 (V) du Code de l'Environnement.

CONSIDERANT que les décisions prises par le Président, dans le cadre de cette délégation, doivent faire l'objet d'une communication au Comité syndical,

## Délibération

*Le Bureau consulté,*
*Le Président entendu,*
*Le Comité syndical, après en avoir délibéré,*

DECLARE avoir reçu communication des décisions prises par le Président en matière d'urbanisme, détaillées ci-après :

Décisions prises durant la mandature 2020 - 2026 :

**Modification de PLU**

- Modification simplifiée n°2 du PLU de la commune de Ars-Laquenexy, courrier du 30 avril 2026 ;
- Modification simplifiée n°3 du PLU de la commune de Ars-sur-Moselle, courrier du 30 avril 2026 ;
- Modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Roncourt, courrier du 30 avril 2026 ;
- Modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Moulins-lès-Metz, courrier du 7 mai 2026 ;
- Modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Châtel-Saint-Germain, courrier du 7 mai 2026 ;
- Modification simplifiée n°7 du PLU de la commune de Metz, courrier du 7 mai 2026.

Décisions prises durant la mandature 2026 - 2032 :

**Modification de PLU**

- Modification de droit commun n°1 du PLU de la commune de Sorbey, courrier du 1er septembre 2026 ;
- Modification de droit commun n°1 du PLU de la commune de Lorry-lès-Metz, courrier du 22 septembre 2026.

**Opérations d'aménagement supérieure à plus de 5 000 m² de surface de plancher**

- PA modificatif sur la commune de Novéant-sur-Moselle, courrier du 10 août 2026.

Pour extrait conforme
Longeville-lès-Metz, le 15 octobre 2026

Le Président
Monsieur Philippe GLESER

Secrétaire de séance

Syndicat Mixte DU SCOTAM